

1	Paris-2024 : "Pas plus" de 7 milliards d'euros de budget, assure Bruno Julliard, premier adjoint à la mairie de Paris.....	1
2	Nouveau revirement sur la fiscalité des actions gratuites .....	2
3	Fiscalité du capital : pourquoi le niveau de la flat tax a été si long à arbitrer .....	3
4	Taxe sur les dividendes : Bercy laisse un répit aux entreprises .....	4
5	Gérald Darmanin annonce qui sera exonéré de la taxe d'habitation .....	5
6	Les cadres décrochent plus de hausses de salaires.....	6
7	Les élus locaux ajoutent un épisode au feuilleton du canal Seine-Nord.....	7
8	Les salariés de Vélib' mobilisés à Cachan pour sauver leurs emplois .....	8
9	TNT: 26 millions de téléspectateurs vont devoir régler leur antenne télé .....	8
10	BNP Paribas condamnée à 38 millions d'euros de redressement fiscal à Londres .....	10
11	HLM, APL, loi Pinel... Le grand chantier de la politique du logement .....	11
12	Baisse des APL: les HLM passent à la caisse .....	12
13	Réforme du Code du travail : le match est lancé.....	14
14	Macron face à la grogne sociale : les manif, quelles manif ? .....	16
15	Sénatoriales : mode d'emploi.....	18
16	Christian Estrosi lance un mouvement politique.....	20
17	Loi antiterroriste : un test pour Collomb .....	20
18	«Le réchauffement climatique peut ajouter 100 millions de pauvres» .....	22
19	Corée du Nord : l'ONU renforce son arsenal de sanctions.....	24
20	Une timide reprise du dialogue s'amorce au Venezuela.....	25

::: ILE-DE-FRANCE

FRANCE TV – 12/09/2017

## **1 Paris-2024 : "Pas plus" de 7 milliards d'euros de budget, assure Bruno Julliard, premier adjoint à la mairie de Paris**



Bruno Julliard, premier adjoint PS à la mairie de Paris, est l'invité de Yaël Goosz à J-1 de la présentation des anneaux olympiques devant la tour Eiffel pour célébrer l'organisation des Jeux Olympiques de 2024 à Paris.

La maire PS de Paris, Anne Hidalgo, est à Lima, au Pérou, mardi 12 septembre, pour obtenir la confirmation que la capitale française accueillera bien les Jeux Olympiques de 2024. Son

premier adjoint, Bruno Julliard, dévoilera, mercredi soir, les anneaux olympiques devant la tour Eiffel pour "envoyer une carte postale au monde entier d'une ville et de Parisiens qui sont fiers et heureux", indique-t-il mardi sur franceinfo.

Le Comité d'organisation estime le coût des JO à 6,6 milliards d'euros, un chiffre bien inférieur à celui des dernières éditions. Alors que l'explosion des coûts est le principal argument des opposants aux jeux Olympiques, Bruno Julliard assure que ce ne sera "pas plus" de 7 milliards d'euros de budget et rappelle l'un des arguments majeurs de la campagne olympique : avec des installations comme le Stade de France, Roland-Garros, Bercy, l'Arena-92, Jean Bouin ou encore le Parc des princes, "95% des infrastructures sportives existent déjà".

Une tribune pour les contrats aidés

Interrogé sur la tribune qu'il a co-signée, mardi 12 septembre, dans Le Monde avec cinq autres adjoints à la mairie de Paris, pour dénoncer la brutalité de la suppression massive de contrats aidés annoncée par le gouvernement, Bruno Julliard explique qu'il y a "deux raisons qui justifient une prise de position aussi dure : la première c'est qu'on parle du sort de dizaines de milliers de personnes qui, du jour au lendemain, se retrouvent dans une situation de grande précarité (...) la deuxième raison, c'est que toutes ces personnes sont utiles."

Replay : [http://www.francetvinfo.fr/replay-radio/l-interview-J-1/paris-2024-pas-plus-de-7-milliards-d-euros-de-budget-assure-bruno-julliard-premier-adjoint-a-la-mairie-de-paris\\_2359743.html](http://www.francetvinfo.fr/replay-radio/l-interview-J-1/paris-2024-pas-plus-de-7-milliards-d-euros-de-budget-assure-bruno-julliard-premier-adjoint-a-la-mairie-de-paris_2359743.html)

::: ECONOMIE

LES ECHOS – 13/09/2017

## **2 Nouveau revirement sur la fiscalité des actions gratuites**



Du fait du prélèvement forfaitaire unique, le gouvernement doit revoir la fiscalité sur les actions gratuites. Le cadre devrait se rapprocher de celui de la loi Macron de 2015.

Seule la France a le secret de ces allers-retours qui font le bonheur des fiscalistes. Le cas des actions gratuites est à cet égard emblématique. Selon nos informations, le gouvernement s'apprête à revoir une nouvelle fois le régime fiscal des actions gratuites pour le rapprocher du cadre avantageux de la loi Macron de 2015.

Les arbitrages finaux n'ont pas encore été rendus, mais la principale piste étudiée serait de revenir à une contribution patronale de 20 %, alors que celle-ci avait été relevée à 30 % dans la dernière loi de finances. Quant au gain généré par l'action gratuite, la plus-value d'acquisition (à l'issue de la période d'acquisition) devrait être imposée au barème de l'impôt sur le revenu, du moins au-delà d'un certain seuil. La plus-value de cession (après la vente de l'action) serait, elle, taxée au niveau du prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % sur les revenus du capital.

Coup d'accordéon

C'est d'ailleurs l'introduction de cette « flat tax » qui occasionne ce nouveau coup d'accordéon sur la fiscalité des actions gratuites. Comme les actions gratuites étaient jusqu'ici soumises en grande partie au régime des plus-values de cession, et que les abattements pour durée de détention ne seront pas maintenus avec le prélèvement forfaitaire, il fallait à nouveau se pencher sur leur cas.

Un sujet sensible, car touchant à la rémunération des patrons, et suivi de près par l'écosystème des start-up.

#### Quatrième changement

Ce serait donc le quatrième changement de régime pour les actions gratuites depuis 2012 et la « révolte des pigeons ». De quoi poser un vrai casse-tête aux salariés ou dirigeants pour calculer leur imposition lors de la cession de leurs titres...

Dans le cadre de la loi Macron, votée à l'été 2015, le régime des actions gratuites avait été singulièrement assoupli pour le rendre plus attractif, après avoir été nettement resserré par les mesures du début du quinquennat Hollande. Tous les milieux d'affaires et notamment les dirigeants de start-up avaient alors applaudi.

Les actions gratuites avaient alors opportunément pris le relais des stock-options, dont la fiscalité était devenue, au contraire, très peu incitative. Parmi les principaux changements apportés par la loi Macron figurait une baisse de la cotisation patronale de 30 % à 20 % payable une fois les titres acquis (et non plus au moment de l'attribution des actions). Côté salarié, la loi Macron prévoyait de supprimer la surcotisation salariale de 10 % et de lui faire bénéficier du même abattement relatif à la durée de détention que celui prévu pour les plus-values mobilières.

Limite de 300.000 euros

Moins d'un an après, le régime était une nouvelle fois modifié, cette fois par la commission des Finances, puis les députés, dans le cadre du vote du budget 2017. Avec la volonté de durcir à nouveau un régime jugé trop favorable aux hauts revenus par la majorité d'alors. Depuis cette date, le dispositif permettant d'appliquer le régime des plus-values ne s'applique que jusqu'à 300.000 euros d'acquisitions par an. Au-delà, c'est celui des traitements et salaires qui redevient la règle. La contribution salariale de 10 % a aussi été partiellement rétablie, ainsi que la contribution patronale à 30 %.

C'est donc un nouvel assouplissement qui est en vue pour le prochain projet de loi de finances. Une fois n'est pas coutume, ce revirement ne devrait pas déplaire aux entrepreneurs. Mais avec la disparition des abattements pour durée de détention, le cadre ne devrait pas être aussi avantageux que celui de la loi Macron, du moins pour les salariés qui auront conservé leurs titres plus de huit ans.

MARIE BELLAN et INGRID FEUERSTEIN

LES ECHOS – 13/09/2017

### **3 Fiscalité du capital : pourquoi le niveau de la flat tax a été si long à arbitrer**



Il a fallu plus de deux mois d'intenses débats sur le niveau exact du prélèvement forfaitaire unique (PFU) sur les revenus du capital. Ce sera finalement 30 %.

Le suspense aura duré jusqu'à la dernière minute... Après de nombreux atermoiements, le taux du prélèvement forfaitaire sur le capital a finalement été fixé à 30 %, comme l'a annoncé Bruno Le Maire, le ministre de l'Economie et des Finances, dans son entretien aux « Echos ». Pas plus, pas moins.

S'il peut paraître accessoire au premier abord, ce sujet a suscité d'intenses débats au sein du gouvernement. Au point qu'il aura fallu plus de deux mois entre l'annonce de cette mesure début juillet et la décision définitive, alors même que les articles du projet de loi de finances doivent être transmis au Conseil d'Etat avant sa présentation fin septembre.

Le flou prédominait

Ce n'est que lundi soir, lors d'une réunion entre le président de la République et le Premier Ministre, que le sujet a été définitivement tranché. Jusqu'ici, le flou prédominait concernant cette mesure attendue de longue date par les chefs d'entreprise et consistant à appliquer un taux unique (impôt sur le revenu et prélèvements sociaux inclus) sur les revenus du capital (intérêts, dividendes, plus-values). Avec pour objectif d'aligner la France sur ses voisins européens.

Durant sa campagne, Emmanuel Macron avait évoqué un taux « de l'ordre de 30 % », ce qui ne fermait pas la porte à un impôt légèrement supérieur. Entre 30 % ou 31 %, 32 %, voire 33 %, la question n'était pas anodine sur le plan budgétaire. Selon certaines sources, un point de prélèvement forfaitaire représenterait 500 millions de recettes supplémentaires pour l'Etat. Crucial, alors que le budget 2018 est plus que jamais difficile à boucler.

Le coût budgétaire du prélèvement forfaitaire de 30 % sur les revenus du capital, sur les recettes d'impôt sur le revenu

Moins lisible, un taux légèrement supérieur à 30 % risquait toutefois de donner l'impression d'un recul, alors que l'exécutif s'est donné comme priorité de restaurer la confiance des milieux économiques. Fin août, la question paraissait réglée : lors de l'université d'été du Medef, Bruno Le Maire annonçait une « flat tax » à strictement 30 %. Au grand soulagement des chefs d'entreprise...

Milliard manquant

Sauf qu'il était visiblement allé un peu vite en besogne. En déplacement lundi à Niort, le Premier Ministre, Edouard Philippe, insistait encore sur le fait que ce prélèvement sera « de l'ordre de 30 % ». Et pour cause, le sujet n'avait toujours pas fait l'objet d'un arbitrage définitif. Lundi soir, c'est finalement le président de la République en personne qui a tranché : ce sera bien strictement 30 %. Quitte à faire plancher de nouveau les conseillers budgétaires pour trouver ailleurs le milliard manquant.

INGRID FEUERSTEIN

LES ECHOS – 13/09/2017

#### **4 Taxe sur les dividendes : Bercy laisse un répit aux entreprises**



Pour financer le contentieux lié à l'invalidation de la taxe à 3 %, le gouvernement prévoyait de lever un nouvel impôt. Ce ne sera pas pour cette année.

La nouvelle avait mis le patronat en émoi cet été. Pour financer le contentieux lié à l'invalidation de la taxe à 3 % sur les dividendes, le gouvernement avait l'intention de lever un nouvel impôt. Bercy réfléchissait à plusieurs scénarios : une surtaxe d'impôt sur les sociétés pour les grandes entreprises ou encore une surtaxe de C3S (contribution sociale des sociétés).

Le patronat avait du mal à avaler la pilule, car cette nouvelle taxe devait financer les pénalités à payer par l'Etat sur un impôt créé en 2012 par le gouvernement de Jean-Marc Ayrault et jugé illégal par la Cour de justice européenne. Ce projet est pour le moment abandonné.

C'est un recours devant le Conseil constitutionnel qui est venu « sauver » le patronat. Une question prioritaire de constitutionnalité est actuellement examinée par les sages de la rue Montpensier. La décision est attendue pour le 7 octobre.

Surtout, le gouvernement ne sait pas avec exactitude combien lui coûtera le contentieux et dans quels délais. On parle pour l'heure d'un peu plus de 4 milliards d'euros, mais la facture pourrait encore grimper. Les délais d'instruction et de remboursement de l'administration font qu'aucune somme ne devrait être déboursée par l'Etat en 2018. Du coup, aucune mesure de compensation ne figurera dans le projet de loi de finances 2018, pas plus que dans le projet de loi de finances rectificative de cet automne, comme cela a été confirmé au patronat. A charge pour le gouvernement de trouver une solution d'ici à l'an prochain.

Le Medef arc-bouté

Soulagement d'un côté, mais inquiétude de l'autre. Le Medef reste en effet arc-bouté sur le basculement du crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en baisse de charges, tel qu'il est prévu par le gouvernement. Pour l'exécutif, les entreprises vont y gagner, comme s'est employé à l'expliquer lundi le Premier ministre lors de son déplacement à Niort. Pour le Medef, elles vont au contraire payer davantage.

Exemples à l'appui, chacun brandit sa démonstration. Qui croire ? Tout dépend du type d'entreprises. Pour les petites entreprises qui paient peu d'impôt sur les sociétés (avec notamment un taux réduit), qui ne versent pas d'intéressement et qui ont des salaires au SMIC ou très proches du SMIC, il y aura un gain rapide. Pour les entreprises qui paient un taux plein d'impôt sur les sociétés, qui ont une concentration de leurs salaires entre 1,6 et 2,5 SMIC et qui versent de l'intéressement, c'est bien une charge supplémentaire qui découlera du basculement du CICE. Sans trop d'illusion, Pierre Gattaz continue donc de contester la mesure. Mais la messe semble dite.

MARIE BELLAN

LE MONDE – 13/09/2017

## **5 Gérald Darmanin annonce qui sera exonéré de la taxe d'habitation**



Le ministre des comptes publics a précisé au Club de l'économie du « Monde » que le plafond d'exonération serait de 27 000 euros de revenu fiscal de référence pour une personne seule et de 43 000 euros pour un couple sans enfants.

C'est l'une des mesures fiscales emblématiques du programme d'Emmanuel Macron en direction des classes moyennes. L'exonération de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages français sera valable jusqu'à 30 000 euros de revenus annuels (soit 27 000 euros de revenu fiscal de référence, RFR, c'est-à-dire en prenant en compte l'abattement fiscal de 10 %) pour un célibataire, et 48 000 euros de revenu (43 000 euros de revenu fiscal de référence) pour un couple, a annoncé le ministre de l'action et des comptes publics, Gérald Darmanin, au Club de l'économie du Monde, mercredi 13 septembre. Pour un couple avec un enfant, ce seuil sera de 54 000 euros (soit 49 000 euros de RFR).

Dans le détail, « cela donnerait 27 000 de RFR pour un célibataire, puis 8 000 pour les deux demi-parts suivantes, puis 6 000 euros par demi-part supplémentaire », précise au Monde le cabinet de M. Darmanin.

Le premier ministre avait annoncé que « dès 2018, 30 % des Français bénéficier[ai]ent de l'exonération » de cet impôt perçu par les villes. « La taxe d'habitation est un mauvais impôt, c'est un impôt injuste dont les bases ont été définies dans les années 1970 sans prendre en compte les évolutions des villes, des quartiers. Notre objectif, c'est de réfléchir à comment faire pour avoir une fiscalité locale plus intelligente », avait expliqué Edouard Philippe.

Audrey Tonnelier

LES ECHOS – 13/09/2017

## **6 Les cadres décrochent plus de hausses de salaires**



Portés par une situation de quasi plein-emploi, de plus en plus de cadres estiment être en mesure d'obtenir une rallonge cette année.

Grands bénéficiaires de la reprise économique, les cadres se sentent de plus en plus confiants sur ce qui, à leurs yeux, constitue le levier incontournable de leur reconnaissance professionnelle : leur fiche de paie. Comme l'an passé, près d'un sur deux a l'intention de demander une augmentation en 2017. Mais, souligne la dernière mouture de l'étude de l'Association pour l'emploi des cadres (Apec), sur l'évolution de leur rémunération, qu'ils franchissent ou non le Rubicon, plus d'un tiers d'entre eux (35 %) « estiment être en mesure de l'obtenir ». Soit deux points de plus qu'il y a un an.

Cette situation se nourrit évidemment de la situation de quasi-plein emploi que les cadres connaissent avec un taux de chômage de 3,5 %. Avec 215.000 embauches prévues en 2017 (CDI ou CDD de plus d'un an), on atteint des niveaux jamais atteints, prévoyait début juillet Jean-Marie Marx, le président de l'Apec. Les chiffres de l'étude publiée ce mercredi confirment que les intéressés ont toutes les raisons d'espérer une rallonge.

Les entreprises lâchent les vannes

Ainsi, en 2016, 43 % des cadres n'ayant pas changé de poste en ont obtenu une, soit trois points de plus sur un an, avant tout sous la forme d'une augmentation individuelle pour la partie fixe de leur rémunération.

« Depuis 2012, les entreprises semblaient particulièrement attentives à la maîtrise de leurs coûts salariaux, marquant ainsi une césure avec 2011, dernière année à forte croissance », souligne l'Apec. Plusieurs indicateurs étant orientés dans le vert (investissements, capacité d'autofinancement, création d'emplois...), les employeurs ont donc visiblement ouvert les vannes.

Privilégier la mobilité

La meilleure façon d'obtenir gain de cause reste toutefois d'en passer par la case mobilité. Un peu plus d'un cadre sur deux qui ont sauté le pas tout en restant dans la même entreprise ont vu leur salaire augmenter. On est encore loin des scores de 2011 (près de six sur dix), mais la tendance est bien à la récompense au changement, de poste notamment.



La prime revient toutefois à ceux qui sont allés proposer leurs compétences auprès d'un autre employeur. Ils sont 7 % à être passés à l'acte l'année dernière, et la part de ceux qui ont vu leur fiche de paie progresser a augmenté de 5 points (51 % à 56 %). En parallèle celle de ceux pour qui rien n'a changé a diminué de 4 points.

Meilleur pouvoir d'achat

La mobilité externe paie donc, même si l'évolution de la rémunération est intimement liée à l'âge, au secteur d'activité ou encore aux conditions du départ (démission, fin de CDD ou licenciement). Le critère prépondérant reste toutefois l'existence, ou non, d'une période de chômage intermédiaire.

Signe supplémentaire que les cadres ont le moral, malgré un salaire annuel moyen, fixe plus variable, qui n'a que « peu » augmenté en 2016 (56.000 euros brut en moyenne, + 1.000 euros), les cadres estiment qu'ils vivent mieux : ils sont 24 % à estimer que leur pouvoir d'achat s'est amélioré, soit deux points de plus qu'en 2015.

Dans le même temps, la part de ceux qui évoquent une dégradation a chuté de cinq points. « Ces éléments de perception entrent en résonance avec le contexte économique qui s'est amélioré fin 2016 », analyse l'Apec.

L'économie française a créé 81.400 emplois en net au deuxième trimestre sur un an (+0,3 %), dont 76.800 dans le privé, selon des chiffres définitifs publiés mardi par l'Insee. Soit une baisse de près d'un peu moins de 15.000 pour les seuls emplois dans le privé par rapport à l'estimation provisoire de mi-août, la révision concernant principalement les services marchands. Sur un an, l'évolution ressort à +1,2 %, avec 303.500 emplois créés.

ALAIN RUELLO

::: ENTREPRISES

LE FIGARO – 13/09/2017

## **7 Les élus locaux ajoutent un épisode au feuilleton du canal Seine-Nord**



Le président de la région des Hauts-de-France, Xavier Bertrand et d'autres élus locaux ont fait de nouvelles propositions pour relancer le projet.

C'est le mistigri que se repassent tous les présidents de la République. Nicolas Sarkozy avait promis que le canal Seine-Nord serait creusé. François Hollande, sur ce sujet comme sur d'autres, a jugé qu'il était urgent d'attendre. Et Emmanuel Macron s'apprêtait à le plonger dans un coma artificiel qui préfigurait sa mort prochaine. C'était sans compter sur la farouche détermination des élus locaux du nord de la France à faire cet ouvrage qui doit désenclaver le port de Dunkerque, ouvrir un nouvel axe de circulation des marchandises entre les Hauts-de-France et la région parisienne et, in fine, créer plusieurs dizaines de milliers d'emplois.

Mardi, le président de la région des Hauts-de-France, Xavier Bertrand, épaulé par d'autres élus locaux, a fait une proposition inédite au gouvernement pour relancer ce projet à 4,7 milliards. Les collectivités locales se substitueraient à l'État pour apporter la garantie d'un prêt à 700 millions d'euros nécessaire pour réaliser cette infrastructure. Ces mêmes acteurs, qui ont déjà promis de financer ce chantier à hauteur de 1 milliard, sont prêts à payer la part de l'État les deux premières années de construction sous réserve qu'il les rembourse après. Ces collectivités s'engagent, enfin, à gérer l'établissement public chargé du canal Seine-Nord, alors que jusqu'ici l'État était à la manœuvre.

Désormais, la balle est dans le camp du gouvernement. Les collectivités souhaiteraient une réponse de sa part dans un mois. La série est donc relancée. Et nul doute que ce n'est pas le dernier épisode.

Jean-Yves Guérin

LE PARISIEN – 13/09/2017

## **8 Les salariés de Vélib' mobilisés à Cachan pour sauver leurs emplois**



Cachan, mardi. La députée Mathilde Panot (France insoumise) s'est rendue devant le siège de Cyclocity, société gestionnaire des Vélib', dont les salariés sont menacés de perdre leur emploi. 40 % étaient en grève sur Paris et sa région selon un syndicaliste.

La société Cyclocity, basée à Cachan (480 salariés dont 315 à Paris) est chargée de l'entretien et de la régulation des Velib' en France. Des salariés sur la sellette après la perte en avril dernier du marché par JCDecaux.

« Ça fait dix ans que je travaille ici, j'ai deux enfants, un loyer à payer... Je ne sais pas comment je vais subvenir à mes besoins... » Fouad Lastate, délégué syndical CGT sur le site de Cyclocity à Cachan est dans le flou le plus complet sur son avenir. Il fait en effet partie des 480 salariés (dont 315 à Paris) de cette société chargée de l'entretien et de la régulation des Velib' en France. Des salariés sur la sellette après la perte en avril dernier du marché par JCDecaux, dont Cyclocity est une filiale.

Aucune reprise automatique

En cette journée nationale de mobilisation contre la loi Travail, la députée Mathilde Panot (France insoumise) s'est déplacée mardi avec une trentaine de personnes devant l'entrée du siège de Cyclocity, à Cachan. « Ce qu'il se passe ici est emblématique de la loi qu'on nous prépare. Seuls certains salariés vont être repris et à des conditions dégradées. On précarise l'emploi. C'est inacceptable », déplore l'élue de la 10e circonscription, venue sur les terres d'Albane Gaillot, députée LREM de la 11e.

D'après les syndicats, aucune reprise automatique n'est prévue. Les salariés devront envoyer leur CV et passer un entretien d'embauche pour un emploi payé au SMIC : « On a un vécu, un savoir-faire. Velib' se développe. Ce succès, c'est grâce à nous et voilà comment on est traité ! », s'insurge Fouad. Les salariés ont pris un avocat afin que tous soient repris par Smoovengo, groupement qui a remporté le marché. « On demande l'application d'un article du Code du travail, à savoir le transfert de plein droit des salariés avec le maintien de tous les acquis. Cette clause a été ajoutée à Madrid, Montpellier... Pourquoi pas à Paris ?, interroge Bambo Cissokho, secrétaire du comité d'entreprise au syndicat Sud. On ne demande pas d'augmentation de salaire, juste le maintien de nos emplois. »

LES ECHOS – 13/09/2017

## **9 TNT: 26 millions de téléspectateurs vont devoir régler leur antenne**



## télé



L'Etat a décidé de transférer une partie des fréquences TNT (environ 30 %) aux opérateurs télécoms.

L'opération est délicate à mener. A partir d'octobre prochain et d'ici juin 2019, plus de la moitié de la population française va devoir régler ses téléviseurs, pour pouvoir continuer à recevoir la télévision numérique terrestre (TNT).

Concrètement, plus de 11 millions de foyers, soit 26,3 millions de téléspectateurs recevant la TNT sont concernés. Tous, vont être touchés par le réaménagement des fréquences de la TNT. Les foyers accédant à la télé via les box ADSL des opérateurs télécoms ne sont pas concernés.

L'Etat a en effet décidé de transférer une partie des fréquences TNT (environ 30 %) pour les attribuer aux opérateurs télécoms. Ceux-ci ont déjà commencé à jouir de ces fréquences de la bande 700 MHz, pour leurs déploiements 4G. Car le transfert a déjà eu lieu en Ile-de-France.

Libérer la province

Il reste désormais à libérer la bande 700 en province. C'est ce à quoi va s'atteler l'Agence nationale des fréquences (ANFR) dans les prochaines semaines, en commençant par Toulouse et Marseille, dès le 3 octobre.

« Le débit mobile n'arrête pas de croître et la 4G permet de diffuser beaucoup de données », explique Gilles Bregant, le directeur de l'ANFR, soucieux d'apporter le très haut débit aussi dans les campagnes.

Le sujet est éminemment politique : cet été Emmanuel Macron a dit vouloir du « haut et très haut débit » pour tous « d'ici 2020. »

Ecran noir

C'est aussi à l'ANFR que revient la dure tâche d'informer les Français, pour qu'ils sachent comment procéder à une recherche de chaînes de télévision sur leurs téléviseurs, le moment venu. Faute de quoi ils pourraient se retrouver avec un écran noir.

Un budget global de communication conséquent d'un montant de 82 millions d'euros, avait été initialement prévu, financé à 100 % par l'Etat.

Mais, la bonne surprise, c'est que l'ANFR précise qu'elle n'aura finalement besoin que de 55 millions d'euros. Ceux-ci sont destinés à couvrir les frais liés à la campagne de communication (télévision, radio...), les centres d'appels, les aides à destination des téléspectateurs (réorientation d'antennes, équipement dans un autre mode de réception que le hertzien), et des gestionnaires d'immeubles qui doivent réaliser des travaux sur leur antenne collective, ou encore les subventions aux collectivités locales qui gèrent les réémetteurs TNT.

La France est le premier grand pays d'Europe à libérer la bande 700. Les Français sont encore très dépendants de la TNT : 54 % des foyers reçoivent la télé par voie hertzienne, donc avec une antenne râteau.

FABIENNE SCHMITT

## **10 BNP Paribas condamnée à 38 millions d'euros de redressement fiscal à Londres**



La banque française avait organisé un système d'évasion fiscale entre la City et des paradis fiscaux. Les autorités fiscales britanniques ont décidé de mettre en avant ce jugement.

Dans l'océan des amendes et des condamnations qui a frappé BNP Paribas ces dernières années, c'est une goutte d'eau. Rien à voir avec la condamnation de la justice américaine de verser 8,9 milliards de dollars en 2014 pour avoir violé les embargos sur le Soudan, Cuba et l'Iran. Pas non plus la même échelle que l'amende de 350 millions de dollars (293 millions d'euros) imposée par les autorités américaines en mai pour avoir manipulé le marché des devises.

Le redressement fiscal auquel a été condamnée BNP Paribas à Londres n'en reste pas moins révélateur des impressionnants montages juridiques employés pour contourner l'impôt. Le tribunal administratif de première instance de la capitale du Royaume-Uni a condamné la banque française le 12 juin pour une fraude qui s'élève à 35 millions de livres (38 millions d'euros), mais l'affaire n'a été annoncée officiellement que vendredi 8 septembre par Her Majesty's Revenue and Customs (HMRC), l'autorité fiscale britannique.

Le système monté par BNP Paribas comprend des entités au Luxembourg, à la City, en Irlande et aux îles Caïmans. « La totale ! », s'agace sur Twitter Chris Chavagneux, éditorialiste à Alternatives économiques.

### Une perte artificielle

Les faits remontent à 2005, à une époque où l'évasion fiscale ne retenait guère l'attention. Le principe de la fraude est simple : créer artificiellement une perte pour réduire la facture fiscale. La méthode employée est l'achat et la vente d'un dividende, mais sans en céder les actions sous-jacentes. Cela porte un nom : le dividend stripping en anglais, littéralement « la suppression du dividende ».

Il faut s'accrocher pour suivre le cheminement de l'argent, dans des circuits opaques et exotiques. BNP Paribas a initialement créé une coquille vide, Harewood Investments No.5, une entreprise enregistrée aux îles Caïmans promettant de verser des dividendes à son actionnaire. La filiale du Luxembourg de la banque française a alors acheté l'intégralité de ses actions, pour 210 millions de livres. Cette somme a immédiatement été transférée sur les comptes de la filiale irlandaise de BNP Paribas.

Dans le même temps, la division londonienne de la banque française est entrée en jeu. La filiale luxembourgeoise lui a vendu les droits des dividendes, mais pour seulement 150 millions de livres. Elle s'est donc retrouvée avec une perte artificielle de 60 millions de livres, la différence entre 210 et 150 millions. Jusqu'à ce stade, BNP Paribas n'avait traité avec aucun acteur extérieur, se contentant de faire circuler l'argent entre ses filiales.

### Transactions artificielles

Le processus est ensuite fortement complexifié, notamment avec la revente des dividendes à une autre banque. Mais le résultat, selon la banque, est clair : une perte totale de 96 millions de livres pour sa filiale londonienne.

HMRC conteste évidemment ce calcul. Selon lui, les transactions de la banque française étaient entièrement artificielles, à des fins d'évasion fiscale. Le tribunal lui a donné raison. Le calcul final est que la branche londonienne de la banque avait dégagé un bénéfice de 53 millions de livres, au lieu d'une perte.

La banque française a préféré ne pas faire appel de la décision. Elle souligne qu'elle avait versé ce qu'elle devait à HMRC avant même le jugement et que les faits sont vieux de douze ans. « Nous payons nos impôts entièrement selon la loi britannique (pour l'agence londonienne), nous avons adopté volontairement en 2009 le code de conduite de l'imposition sur les banques et nous avons une relation ouverte et transparente avec HMRC », ajoute BNP Paribas.

Les autorités fiscales britanniques, souvent accusées d'être trop laxistes, ont décidé de mettre en avant ce jugement. « L'évasion fiscale ne paie pas, affirme Penny Ciniwicz, sa directrice des affaires légales. Cette décision vient s'ajouter à une série de victoires de HMRC. De plus en plus, les entreprises et les individus qui avaient essayé d'échapper à l'impôt abandonnent et paient ce qu'ils doivent. » Les autorités fiscales britanniques calculent que leur travail de lutte contre la fraude a rapporté 29 milliards de livres aux contribuables en 2016.

Eric Albert

::: SOCIÉTÉ

LE PARISIEN – 13/09/2017

## **11 HLM, APL, loi Pinel... Le grand chantier de la politique du logement**



Afin d'obtenir « une production massive » de logements neufs en quelques années,

Emmanuel Macron a promis « une réduction » des normes environnementales et sociales.

Le chef de l'Etat a annoncé moins de normes et plus de places d'urgence en matière de logement, avant la présentation d'un vaste projet de loi en Conseil des ministres.

Avant de s'envoler pour les Antilles, Emmanuel Macron a fait un crochet à Toulouse (Haute-Garonne), lundi. Lors de cette visite éclair, il a lancé la séquence « logement » qui angoisse professionnels, propriétaires et locataires depuis le couac des 5 euros en moins sur les aides personnalisées au logement (APL) cet été. Premier acte, lundi, consacré notamment au logement d'urgence : le président de la République a annoncé la création de 50 000 places supplémentaires pour remplacer les nuitées d'hôtel « très coûteuses ». Il a aussi promis une « une réduction » des normes environnementales et sociales afin d'obtenir « une production massive » de logements neufs en quelques années.

Le deuxième acte de ce plan logement aura lieu mercredi, en Conseil des ministres, où les grandes lignes de la loi Logement seront présentées. Enfin, d'autres mesures seront dévoilées au moment du budget 2018. Tour d'horizon des principales réformes qui pourraient changer votre quotidien.

HLM : 1 euro au-dessus du plafond et dehors ! « Aujourd'hui, lorsque vous dépassez de plus de 20 % le seuil d'éligibilité pour un logement social, vous payez un surloyer. Et au-dessus de 50 %, vous avez dix-huit mois pour quitter les lieux, rappelle Ian Brossat, l'adjoint PCF au logement à Paris. On me dit que demain, à partir de 1 euro de dépassement, vous serez mis dehors ! » Impensable pour lui. L'élu dénonce la « brutalité du projet » et redoute « la ghettoïsation du parc social ». D'autant que, dans la capitale, 10 % des 200 000 logements sociaux sont concernés par les surloyers. Quel intérêt pour le gouvernement ? « Il n'est a priori pas financier, poursuit-il, puisque 90 % des surloyers sont reversés à l'Etat. Mais c'est peut-être un habillage politique pour justifier les coups de rabot sur les APL. »

APL : une manne de 18 milliards d'euros d'économies potentielles. Voilà pourquoi les APL sont particulièrement dans le viseur d'un gouvernement qui doit trouver 20 milliards d'euros d'économies en 2018. Plusieurs députés de la majorité l'assurent : les étudiants devraient pâtir de ces APL nouvelle génération. Et ils ne seraient pas les seuls... Selon certains experts du secteur, le gouvernement envisagerait de supprimer les APL pour les locataires du parc social. « C'est tout à fait la philosophie, atteste un député LREM. D'autant que les aides sont la plupart du temps versées directement aux bailleurs. Ce ne serait donc pas compliqué à mettre en œuvre. » L'objectif explicité hier par Emmanuel Macron : il faut « activer une politique de baisse des prix » des logements sociaux. Pas si simple, rétorque Marianne Louis, la secrétaire générale de l'Union sociale pour l'habitat. « Les prix sont déjà bas car ils sont plafonnés par la loi, lance-t-elle. Contrairement au privé... »

Un bail « mobilité », pour quoi faire ? Officiellement pour le gouvernement, ce mini-bail, qui pourrait durer de un à huit mois, devrait profiter aux saisonniers. Mais les opposants à cette promesse de campagne dénoncent au contraire « l'insécurité sociale » de ce contrat. « Un jeune en période d'essai, qui aurait un bail de trois mois, peut tout perdre d'un coup, dénonce Ian Brossat. C'est une précarisation terrible. »

Vers un Pinel réduit ? Si certains s'inquiètent de la disparition totale de ce dispositif de défiscalisation, l'hypothèse la plus probable reste celle d'un rabotage. Le ministre du Logement, Jacques Mézard (PRG), a en effet assuré récemment dans « le Figaro » qu'« arrêter brutalement ce dispositif ne serait pas raisonnable ». « Cela risque de casser la croissance, grogne Alexandra François Cuxac, présidente de la Fédération des promoteurs immobiliers (FPI). Lorsque le dispositif Sellier avait été réduit, le nombre des constructions de logements avait chuté de 72 000 à 35 000. »

Aurélie Lebellet et Matthieu Pelloli

L'OPINION – 13/09/2017

## **12 Baisse des APL: les HLM passent à la caisse**



Gel du Livret A, révision drastique des APL : révélé par l'Opinion, le plan du gouvernement pour réduire le coût des aides au logement va faire du bruit, notamment chez les bailleurs sociaux

Le ministre de la Cohésion des territoires, Jacques Mézard, doit prochainement communiquer sur les grandes lignes de la future loi logement. En attendant, le gouvernement finalise les dernières propositions du projet de loi de finances pour réduire le coût des aides au logement. Deux milliards d'économies sont attendues sur le logement, dont une très large majorité sera portée par les bailleurs sociaux, comme l'a révélé mardi l'Opinion. Après avoir appelé les propriétaires privés à baisser les loyers de 5 euros, Emmanuel Macron projette d'imposer aux HLM une baisse jusqu'à 50 euros par mois de leurs loyers.

C'est un — autre — projet de réforme qui promet de mettre le feu aux poudres. Alors que le ministre de la Cohésion des territoires, Jacques Mézard, a repoussé d'au moins une semaine la présentation en conseil des ministres d'une communication sur la future loi logement, le gouvernement est en train d'apporter les derniers boutons de guêtre de la réforme des aides aux logements. Selon nos informations, publiées dès mardi, le texte actuellement entre les mains du secrétariat général du gouvernement et en voie d'examen par le Conseil d'État, promet des discussions houleuses lors de la discussion budgétaire au Parlement. C'est bien simple : la réforme des aides personnalisées au logement (APL) s'annonce comme une vraie bombe pour les bailleurs sociaux et les épargnants.

Le gouvernement a commencé à préparer le terrain. Il a ainsi indiqué que le logement, au côté des missions travail (contrats aidés) et transport, sera l'un des principaux contributeurs au plan d'économie de 10 milliards attendu sur l'État en 2018. Pour trouver les 2 milliards d'euros d'économies attendues (5 % des dépenses en matière de logement en prenant en compte les aides à la pierre ou 10 % des aides directes au logement), il a décidé de concentrer l'effort sur les APL directement versées aux sociétés de HLM.

Dans l'état actuel du texte, la baisse pourrait aller jusqu'à 50 euros par mois et par foyer. Dix fois la baisse de 5 euros annoncée pour 2017 qui a provoqué l'une des premières polémiques du quinquennat ! Une source proche du dossier confirme cet ordre de grandeur de 50 euros même si, côté gouvernement, on précise que l'arbitrage définitif n'a pas été rendu. Plusieurs ministres étaient convoqués mardi encore à Matignon pour discuter du dossier. « Je ne suis pas sûr que tout soit dévoilé cette semaine », glisse une source gouvernementale.

Pour éviter que cette « transformation » ne se traduise par une hausse des sommes nettes versées par les locataires, l'exécutif entend contraindre juridiquement les bailleurs sociaux du secteur réglementé à baisser leurs loyers, en ajoutant un article spécifique au Code de l'habitat. Ce ne sont donc pas les ménages qui porteront l'effort financier, mais les sociétés HLM.

Choc financier. Un choc financier colossal pour un secteur qui reste très fragile financièrement. C'est simple : une baisse de 50 euros des APL représente une baisse de 10 % des loyers moyens perçus chaque mois (500 euros). Alors que la capacité d'autofinancement des offices HLM est estimée à 2 milliards d'euros, une baisse théorique de 50 euros pour toutes les APL leur retirerait près de 3 milliards de ressources — mais certaines baisses seront moindres sur de plus petits loyers. « On pourrait estimer qu'un HLM sur trois se retrouverait en situation de faillite, explique un expert du logement social. Un chiffre à avoir en tête quand on sait qu'ils financent un logement neuf sur trois ». C'est pourquoi le projet du gouvernement prévoit des contreparties pour les bailleurs sociaux.

D'abord, les sociétés de HLM seront invitées à augmenter les surloyers payés par les ménages dont les revenus excèdent de plus de 20 % les plafonds de ressources (soit 4 % du parc HLM). Une mesure qui permettra aussi de faire tourner davantage les appartements, en faveur des plus modestes, comme le souhaite Emmanuel Macron.

En contrepartie de la baisse imposée des loyers, les bailleurs sociaux pourraient ensuite bénéficier de conditions de financement privilégiées sur plusieurs années. En effet, le gouvernement travaille actuellement à une modification de la règle de calcul du taux du livret A, dont les fonds centralisés à la Caisse des dépôts permettent de financer le logement social en France. L'idée serait de maintenir pendant deux ans le taux de placement préféré des Français à son niveau actuel (0,75 %), historiquement bas. Un sujet explosif pour les épargnants : pour la première fois, le livret A rapporterait moins que l'inflation.

Mobilité. Ce n'est pas tout. L'exécutif compte aussi renforcer le volet de la précédente loi égalité et citoyenneté, votée au printemps 2017, qui permet aux bailleurs sociaux de moduler un peu plus leurs loyers en fonction des ressources de leur locataire. Un calcul effectué sur la base d'un ratio entre le taux d'effort pour le loyer comparé au reste à vivre en fin de mois permettrait d'augmenter un peu les loyers pour ceux qui le peuvent, en réduisant un peu celui des personnes plus en difficulté. De quoi générer quelques ressources supplémentaires au total pour les offices HLM.

Problème : « La plupart des organismes ne sont pas équipés pour pratiquer une gestion aussi fine et cela aboutira, en plus, à avoir dans une même cage d'escalier des personnes avec un loyer



différent, explique un bailleur social. De quoi inciter certains à quitter les HLM pour les logements intermédiaires, à mi-chemin entre le secteur réglementé et le libre. »

Au-delà de son impact brutal à première vue, une telle réforme vise justement, pour ces dernières raisons, à accélérer la mobilité dans le parc social en incitant ceux qui ont dépassé le plafond de ressources à en sortir. Cette politique aurait des effets colossaux : une amélioration de 1 point du taux de mobilité représenterait une offre annuelle équivalente à la construction de 47 000 logements, sans un centime de dépense publique, rappelait la Cour des Comptes en début d'année dans un rapport consacré au logement social.

Léviathan des aides publiques. Surtout, cette réforme prévoit de s'attaquer pour la première fois au Léviathan des aides publiques au logement. Un chantier colossal, qu'aucun des précédents gouvernements, droite et gauche confondues, n'a eu le courage d'affronter ces dernières décennies. Nombreux sont pourtant les rapports qui, de la Cour des comptes à l'Inspection générale des finances, en passant par le Conseil d'analyse économique, dénoncent depuis des années une politique aussi dispendieuse (45 milliards de dépenses annuelles en comptant les aides à la pierre), qu'inefficace (4 millions de Français sont mal-logés et 12 millions sont en situation de fragilité selon la Fondation Abbé Pierre).

Certes, politiquement, le sujet est explosif. En témoigne la levée de boucliers qui a suivi l'annonce début juillet du coup de rabot de 5 euros sur les APL à partir du mois d'octobre. Réformer les 18 milliards d'euros d'aides au logement demandera du courage et de la pédagogie. L'influence des bailleurs sociaux est importante à l'Assemblée nationale et au Sénat. À n'en pas douter, le plan du gouvernement sera âprement discuté au Parlement durant l'examen parlementaire. Il n'en est pas moins urgent de s'attaquer aux inefficacités du système.

Cyrille Lachèvre et Raphaël Legendre

::: SOCIAL

LE PARISIEN – 13/09/2017

### **13 Réforme du Code du travail : le match est lancé**



Paris, mardi. Des milliers de personnes sont descendues dans la rue pour exprimer leur opposition à la réforme du Code du travail.

Les manifestations contre la réforme du Code du travail ont rassemblé entre 223 000 et 400 000 manifestants mardi. Deux autres mobilisations sont prévues les 21 et 23 septembre.

Il y a eu la pluie, les divisions syndicales, des violences qui ont émaillé des cortèges mais mardi, des milliers de salariés, de lycéens, d'étudiants sont descendus dans la rue un peu partout en France pour protester contre la réforme du Code du travail du gouvernement Macron.

Combien étaient-ils ? C'est LA question dont la réponse détermine la réussite ou non de cette première journée de mobilisation, lancée à l'appel d'un seul grand syndicat, la CGT, et premier test de la rue pour le président Macron. « 223 000 » a compté la police et « 400 000 » selon le secrétaire général de la CGT Philippe Martinez. Ce défilé a donc réuni un nombre de manifestants comparable au premier rassemblement contre la loi Travail de Myriam El Khomri, le 9 mars 2016.

C'est « une bonne première », veut croire le n°1 de la CGT avec « des cortèges dynamiques, des participants motivés ». Mardi, on pouvait croiser dans le défilé parisien des clowns, des infirmières, des salariés de la grande distribution, des étudiants, des « Insoumis » et de nombreux militants de

Force ouvrière et de la CFDT qui avaient défié le mot d'ordre lancé par leurs syndicats de ne pas faire grève. « Fainéants de tous les pays, unissez-vous ! » disaient les banderoles tendues à bout de bras en réponse aux mots provocateurs lancés la semaine dernière à Athènes par Emmanuel Macron.

Sur les tracts et dans les esprits, il n'était pas seulement question du retrait des ordonnances réformant le Code du travail mais aussi de la révision à venir de l'assurance chômage ou celle des régimes spéciaux annoncée la semaine dernière. Autant de dossiers que compte ouvrir dans les mois à venir le gouvernement.

Un agenda chargé



Mais côté majorité, on cherchait surtout, mardi, à présenter l'image d'un exécutif tout affairé par d'autres dossiers, comme si de rien n'était. Avec un Emmanuel Macron au chevet des îles Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Et un chef du gouvernement, Edouard Philippe, qui a enchaîné les rendez-vous toute la journée. « Il s'est tenu un peu informé de la mobilisation contre la réforme du Code du travail, mais il était déjà très occupé », glisse son entourage. Objectif : démontrer que l'exécutif ira coûte que coûte jusqu'au bout. « Croire que le rapport de force social se joue encore aujourd'hui dans la rue est une erreur, c'est un mythe », tranche le porte-parole du gouvernement Christophe Castaner.

Ça dépendra quand même de la mobilisation dans les semaines à venir. L'année dernière, onze autres journées d'action avaient jalonné le printemps social, obligeant le gouvernement de Valls à revoir sa copie. Cette fois, deux rassemblements sont déjà programmés à l'appel de la CGT et de Jean-Luc Mélenchon, le 21 et le 23 septembre. Quelle en sera l'ampleur ? C'est à ce moment-là qu'on pourra juger si, vraiment, la rue n'a plus son mot à dire.

Les forains étaient de la fête



Champs-Élysées, Paris (VIIIe), mardi. Des centaines de forains ont manifesté aux côtés des opposants à la réforme du Code du travail.

Ils sont entrés dans les rangs des anti-ordonnances, alors qu'ils n'ont rien contre. Des centaines de forains ont manifesté mardi aux côtés des opposants à la réforme du Code du travail. En tête de cortège au départ de la place de la Bastille (XIe), les forains, parés de leur t-shirt « Sauvez nos fêtes, 35 000 familles, 200 000 emplois en danger », ont entonné de nombreuses Marseillaises.

Ils n'étaient pas là pour contester les cinq fameuses ordonnances de la loi Travail, mais une autre, moins connue, qui les concerne au premier chef. Datée du 19 avril, elle impose aux municipalités d'organiser un appel d'offres pour tous les emplacements publics d'animation. « Le monopole des forains est un droit séculaire, on ne peut pas revenir dessus comme ça, sans même une seule discussion avec les professionnels ! justifie Marcel Champion, fer de lance du mouvement. Cette ordonnance est une nouvelle règle pour ubériser notre profession et nous couler ».

Des opérations escargot dans toute la France

En bisbille avec Anne Hidalgo quelques jours après l'annonce de la maire (PS) de Paris de « repenser le marché de Noël » géré par les forains, Marcel Champion réplique : « Elle devrait aller se faire soigner. Elle nous félicite pendant 3 ans, et d'un coup elle veut nous évincer. » Et le roi des forains en profite pour lancer un appel au président de la République : « Macron s'est fait avoir dans cette histoire. L'ordonnance a été faite du temps de son prédécesseur, on est prêt à le rencontrer », confie-t-il.

En parallèle, la corporation avait organisé des opérations escargot dans toute la France. A Paris, une vingtaine de camions s'était rendue place de l'Etoile (VIIIe), provoquant d'importantes perturbations entre la porte Maillot et la place de la Concorde. Des bouchons ont également été provoqués à Toulouse, Marseille, Lyon, ainsi que sur l'autoroute du Nord. Les automobilistes vont devoir prendre leur précaution. Le 21 septembre, jour de la prochaine manifestation, les forains comptent bien recommencer.

Olivier Beaumont, Bérangère Lepetit et Valentin Belleville

LE PARISIN – 13/09/2017

## **14 Macron face à la grogne sociale : les manifs, quelles manifs ?**



Saint-Martin, mardi. Le président de la république est venu constater l'ampleur des dégâts après le passage de l'ouragan Irma.

Emmanuel Macron, qui était mardi aux Antilles, très loin des défilés, multiplie les annonces de réformes. Objectif : saturer l'agenda politique et minimiser la contestation sociale.

En langage militaire, on appelle cela du « carpet bombing » (« tapis de bombes »). Lancer tous les chantiers en même temps au risque d'ouvrir de nouveaux fronts... Sans même attendre de connaître l'ampleur de la mobilisation contre sa réforme du Code du travail mardi, Emmanuel Macron avait par avance enjambé les premières manifestations de son quinquennat. Comme s'il faisait fi de la grogne sociale.

Mesures fiscales, logement, disparition du régime social des indépendants (RSI), réforme de l'université, apprentissage, assurance-chômage, formation et retraites... l'exécutif sature l'agenda politique. Pas plus tard que mardi, la secrétaire d'Etat aux Droits des femmes, Marlène Schiappa, annonçait l'ouverture de la PMA (Procréation médicalement assistée) aux femmes seules et aux lesbiennes dès 2018. Plus édifiant encore, à quelques heures du coup d'envoi des défilés, le patron de Bercy, Bruno Le Maire, détaillait les contours de la réforme de l'ISF, l'Impôt de solidarité sur la fortune, à si haute valeur symbolique.



Provocation ? Tactique politique plutôt. Le pouvoir parie sur la majorité silencieuse, convaincu qu'elle est favorable à son train continu de réformes. « Les Français nous en voudraient si nous ne faisons pas les réformes », plaide le député LREM Pierre Person. Voilà pourquoi les tentatives de repousser telles ou telles promesses de campagne, jugées risquées ou impopulaires notamment par l'aile gauche de la majorité, se sont soldées par un refus net de l'Élysée.

Trois ans pour réformer, deux ans pour engranger

« Macron adore l'effet blast », vante un proche, qui relève, entre autres, que le chef de l'Etat a accéléré sur le RSI « parce qu'il sait que c'est l'une des mesures les plus symboliques de sa campagne ». Le chef de l'Etat a surtout à cœur de se forger une stature de réformateur, lui qui ne cesse de vilipender ses prédécesseurs qui n'ont « rien fait depuis quinze ans », fustige son entourage. « Il y a un très grand nombre de chantiers ouverts, reconnaît Matignon. Nous assumons d'engager de grands mouvements pour relancer une dynamique de l'emploi. » « Le courage de réformer » contre la rue, la partition n'est pas nouvelle. L'ouverture de chantiers tous azimuts non plus. Nicolas Sarkozy en avait fait sa marque de fabrique début 2007...

Cette cadence traduit aussi l'obsession élyséenne de ne pas répéter les erreurs de François Hollande. Au sein de la majorité, nombreux sont ceux qui jugent que l'ancien chef de l'Etat n'a pas bénéficié des effets du CICE (mesure visant à baisser les charges des entreprises, dont son conseiller d'alors... Emmanuel Macron, était à l'origine), car il avait trop tardé à le mettre en place. Ou qu'il s'est retrouvé empêtré avec la loi El Khomri, lancée en fin mandat. « Il faut aller vite, car



les résultats mettent trois ans à arriver », prône un pilier de la majorité, qui avance ces autres arguments : autant agir « tant que l'on a l'élan de l'élection présidentielle », quand bien même les cotes de popularité chutent brutalement.

« Le coeur du réacteur, c'est l'économie. Vous posez les bases de la croissance, qui permettent de développer sur la culture, l'éducation », ajoute ce fidèle. Trois ans pour réformer, deux ans pour engranger, ce pourrait être le pari d'Emmanuel Macron. Encore faut-il que les résultats soient au rendez-vous. Et quand bien même... « Si la rupture est complète, les résultats n'auront pas d'effet. Le jour où c'est cassé... » avertit ce compagnon de route de l'ancien pouvoir.

Myriam Encaoua et Pauline Théveniaud

::: POLITIQUE

LE POINT – 13/09/2017

## **15 Sénatoriales : mode d'emploi**



La moitié du Sénat sera renouvelée après le scrutin du 24 septembre.

171 sièges, 1 971 candidats... Le 24 septembre ont lieu les élections de la Haute Assemblée. Un scrutin aux multiples enjeux. Explications.

C'est une première dans l'histoire de la Ve République : présidentielle, législative et sénatoriale se déroulent la même année. Les élections de la Haute Assemblée auront, elles, lieu le 24 septembre. L'ultime scrutin d'une année politique ô combien chargée. Sur les 348 sièges de sénateurs, ce n'est pas moins de 170 – soit la moitié du Sénat – qui seront renouvelés. Et les enjeux sont nombreux.

Écologistes, communistes, socialistes..., certains groupes politiques jouent leur survie au Sénat, tandis que d'autres peuvent souffler, comme la droite qui a de grandes chances de garder sa majorité. Quant à La République en marche, elle ne devrait pas faire main basse sur le palais du Luxembourg...

Qui vote ?

À l'inverse des scrutins présidentiel et législatif qui viennent de s'achever, les sénateurs sont élus via le suffrage indirect. Seuls les "grands électeurs" – des députés, des sénateurs, des conseillers régionaux et généraux, et des délégués des conseils municipaux – pourront mettre un bulletin dans l'urne. Le vote étant obligatoire, celui qui s'en dispense s'expose à une amende d'une centaine d'euros. Le 30 juin dernier, un collège d'environ 75 000 grands électeurs a été désigné pour voter.

Quels candidats ?

Depuis la révision constitutionnelle de 2008, le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans. Ce sont 171 sièges qui sont remis en jeu et pour lesquels 1 971 personnes se portent candidats, dont 1 074 hommes et 897 femmes. Un chiffre record ! Dans certains départements, les postulants se bousculent au portillon : 13 à Paris, 12 dans les Hautes-Pyrénées et 11 dans le Morbihan. Les départements concernés par le scrutin vont de l'Indre-et-Loire (37) aux Pyrénées-Orientales (66), ainsi que ceux de l'Île-de-France, de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion, de la Nouvelle-Calédonie et de Saint-Pierre-et-Miquelon. Six fauteuils de sénateurs des Français hors de France sont également en jeu.



Présent sur la liste du socialiste Patrick Kanner dans le Nord, Medhi Chalah sera le cadet de l'élection à seulement 24 ans, soit l'âge minimum requis pour se présenter aux sénatoriales. Il affrontera ainsi le doyen du scrutin, Jacques Donnay, qui soufflera dans quatre mois ses 94 bougies. L'ancien président du conseil département du Nord a lui intégré la liste filloniste de Jean-Pierre Bataille. On retrouvera également deux ministres dans la bataille dont la numéro deux de Gérard Collomb Place Beauvau, Jacqueline Gourault (MoDem), qui brigue sa propre succession dans le Loir-et-Cher. Quant au locataire de Bercy, Gérald Darmanin, il intègre lui une liste de La République en marche dans le Nord, en position non éligible. Nouveauté du cru 2017 : les néo-sénateurs devront choisir entre leur mandat parlementaire et leur mandat parlementaire, loi du non-cumul des mandats oblige.

Comment votent les grands électeurs ?

Deux cas de figure se présentent. Tout d'abord, celui des "petits" départements" où ne sont élus qu'un ou deux sénateurs (Allier, Ardèche...). Les candidats sont ainsi soumis à un scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Bref, il ne peut être élu dès le premier tour que s'il obtient la majorité absolue des suffrages exprimés et au moins 25 % des inscrits. Dans le cas inverse, un deuxième tour sera organisé le même jour, dans l'après-midi. Ailleurs, dans les "grands" départements qui comptent au moins trois sénateurs, c'est la proportionnelle qui entre en jeu. Le candidat compose une liste, paritaire, et les sièges seront répartis selon le pourcentage de voix obtenues. 26 circonscriptions et 130 sièges de sénateurs sont concernés par ce mode de scrutin.

Les enjeux

Pour Emmanuel Macron, l'enjeu est de taille. Sans une majorité dans cette chambre haute, il n'aura pas avec lui les 3/5 des parlementaires nécessaires pour mener sa réforme des institutions. Car le visage du Sénat ne devrait pas trop changer. C'est le pari auquel l'exécutif s'est déjà résigné. Tout d'abord parce que seule la moitié des sénateurs sera renouvelée. Et même si un groupe de 30 élus a vu le jour après son élection, sous le patronage de François Patriat, il sera quasi impossible au jeune parti qu'est La République en marche de percer, faute d'ancrage local. D'autant que certains grands électeurs – maires, conseillers régionaux, municipaux et généraux – ont peu goûté à la récente suppression des emplois aidés. L'arrivée d'un groupe MoDem pourrait malgré tout faire les affaires de Macron.

La droite – qui a su redevenir majoritaire lors des élections sénatoriales de 2014 – est sereine. Elle renouvelle moins de la moitié de ses sièges et devrait être mathématiquement confortée dans cette élection. Reste à savoir la position du groupe Les Républicains face aux réformes. Constructifs ? Opposants ? Actuel chef de file des sénateurs LR, le filloniste Bruno Retailleau espère garder la tête du groupe et n'entend pas mener une ligne trop bienveillante vis-à-vis du gouvernement. Le chef de l'État compte donc sur la création d'un groupe des constructifs, comme au Palais-Bourbon. Aussi pense-t-il que le Républicain Gérard Larcher – plutôt Macron-compatible – sera maintenu à la présidence du Palais du Luxembourg.

À gauche, c'est – encore une fois – la crise. Premier groupe d'opposition au Sénat, les socialistes jouent gros : 19 de leur 64 sièges sont renouvelables. Au vu des derniers scrutins où le PS a réalisé de très faibles scores, le groupe pourrait bien perdre une bonne partie de ses sénateurs. Quant au groupe écologiste, il pourrait disparaître puisque ses dix sièges, obtenus en 2011, sont soumis au vote. Même inquiétude chez les communistes, qui remettent en jeu 19 de leurs 21 mandats.

Par Olivier Pérou

## **16 Christian Estrosi lance un mouvement politique**



Le maire LR de Nice annonce que ce mouvement sera créé après les élections sénatoriales. Il regroupera des élus locaux qui se disent idéologiquement entre un parti LR radicalisé et une droite macroniste.

Après Valérie Pécresse le week-end dernier, c'est au tour de Christian Estrosi de se démarquer des Républicains.

Estimant qu'il existe aujourd'hui « un vide énorme entre les Républicains qui se sont profondément radicalisés et une droite macroniste », le maire de Nice a en effet décidé de créer un nouveau mouvement politique.

Dans une interview accordée au « Figaro », Christian Estrosi précise que ce « mouvement d'élus locaux » sera lancé après les élections sénatoriales.

Et ce afin, justifie-t-il, de « ne pas interférer dans cette élection » prévue le 24 septembre prochain.

Une cinquantaine de membres fondateurs

« Il y a un comité de membres fondateurs d'une cinquantaine d'élus qui illustre la France dans sa diversité. Certains maires restent attachés aux Républicains, d'autres à La République en marche, d'autres encore sont liés aux Constructifs », précise Christian Estrosi.

Gage selon lui que son mouvement rassemblera des « élus locaux qui veulent se placer au-dessus de la mêlée ».

« Je suis toujours membre des Républicains. Mais je n'y trouve plus ce qui a constitué le fondement de mon engagement politique, le gaullisme », explique encore Christian Estrosi.

Pour lui, en effet, « si, à l'arrivée, il s'agit de continuer à concurrencer le Front national, à faire de la surenchère et à multiplier les coups de menton, il est évident que ce n'est plus au sein des Républicains que la droite française serait représentée ».

Très clairement, avec cette initiative, le maire de Nice souhaite contrer les dérives possibles à l'occasion de l'élection, en décembre prochain, de l'élection du nouveau président des Républicains à laquelle se présentent pour l'heure six candidats, notamment Laurent Wauquiez et Julien Aubert.

LE FIGARO – 13/09/2017

## **17 Loi antiterroriste : un test pour Collomb**



Le ministre défend à l'Assemblée une version musclée de son texte. Mais pas assez au goût des Républicains.

Gérard Collomb, chantre de la répression? Entendu par la commission des lois ce mardi à l'Assemblée, le ministre de l'Intérieur a, en tout cas, défendu un quasi-retour à la version initiale de son projet de loi antiterroriste. Celui-ci avait été édulcoré à la mi-juillet par la majorité sénatoriale. Cette même droite qui tenait un discours va-t-en guerre en matière de sécurité lorsqu'il s'agissait de soutenir Fillon durant la campagne présidentielle...

Les députés auront, à leur tour, ce mercredi, à examiner environ 300 amendements. Mais avec l'écrasante majorité LREM au Palais Bourbon, cet exercice ne laisse guère planer un grand suspens. C'est la vision du premier flic de France qui l'emportera.

Face à une droite en pleine contradiction, Gérard Collomb accepte volontiers d'endosser les habits du vrai dur. Tout en se défendant d'instaurer par son texte une logique de suspicion généralisée. Lui assure vouloir viser l'«équilibre» : «Le texte se limite aux individus pour lesquels il y a des raisons sérieuses de penser que leur comportement constitue une menace en raison de leur lien avec des organisations terroristes. Ce n'est pas M. Tout-le-Monde», tient-il à préciser.

Rappelons que son projet de loi sur la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, qui reviendra en séance dès l'ouverture de la session extraordinaire, le 25 septembre, est censé mettre fin, au plus tard le 1er novembre, à l'état d'urgence instauré en 2015.

Dans le détail, sur les mesures de surveillance individuelle, le ministre de toutes les polices réclame un pointage quotidien au commissariat pour les suspects et non pas seulement trois par semaine, comme le préconisait le Sénat. «On ne peut pas prendre le risque de perdre de vue un individu dangereux pendant trois jours», plaide-t-il. Il entend «rétablir la mesure obligeant les personnes ciblées à fournir tous leurs numéros de téléphone et identifiants de communication électronique». Il faut aussi, selon lui, pouvoir fermer un lieu de culte pour des «idées» et «théories» qui y seraient diffusées, et pas seulement pour des «écrits» ou des «propos tenus». Quant à l'instauration de périmètres pour sécuriser certains événements, ils ne doivent pas, à ses yeux, viser seulement les lieux concernés et leurs abords «immédiats», mais une vaste zone, au besoin.

Ce n'est pas tout. Gérard Collomb veut pouvoir «muter et radier un fonctionnaire radicalisé lorsqu'il exerce des missions de souveraineté ou un métier en lien avec la sécurité». Le défenseur des droits, Jacques Toubon, dénonce la mise en place d'«un état d'urgence permanent»? L'hôte de Beauvau laisse dire. Les députés LREM jugent le texte «nécessaire, responsable et courageux». À quelques nuances près.

Les élus de la droite «constructive» applaudissent globalement et ont proposé, selon leur porte-parole sur ce texte, Marine Brenier, député de Nice très liée à Christian Estrosi, pas moins de 70 amendements. Notamment, «l'expérimentation de la reconnaissance faciale pour prévenir les attentats».

Les Républicains à l'Assemblée ne sont visiblement pas sur la ligne de ceux du Sénat. Par l'intermédiaire d'Éric Ciotti et de Guillaume Larrivé, soutiens de Laurent Wauquiez, ils déclarent le projet Collomb «dangereux». Pour le député Ciotti, «ce n'est pas le moment de sortir de l'état d'urgence». Selon lui, la menace est trop forte. L'intervention du juge des libertés de Paris et des avocats dans la copie de Collomb apportent, dit-il, de la «lourdeur». L'assignation des suspects dans une zone grande comme une ville n'aurait, affirme-t-il, «aucun intérêt opérationnel». Au reste, poursuit-il, «dans le texte du gouvernement, c'en est fini des fouilles de véhicules et des vrais contrôles d'identité. Ce projet n'est pas une authentique alternative à l'état d'urgence». Il déclare également que «l'article 10 visant à établir une retenue jusqu'à douze heures pour les illégaux dans les zones frontalières et les gares n'est qu'une rustine». Lui réclame que la France maintienne son contrôle systématique aux frontières et renégocie ce point des accords de Schengen. L'exception accordée pour deux ans à la libre circulation frontalière est censée, il est vrai, prendre fin début novembre...

Jean-Marc Leclerc

::: INTERNATIONAL

LE FIGARO – 13/09/2017

## 18 «Le réchauffement climatique peut ajouter 100 millions de pauvres»



INTERVIEW -Directrice générale de la Banque mondiale, Kristalina Georgieva alerte sur les effets d'un échec de la lutte contre le changement climatique.

Ancienne commissaire européenne (2010-2016) chargée de l'aide humanitaire puis du budget, la Bulgare Kristalina Georgieva est directrice générale de la Banque mondiale depuis le mois de janvier. Le président de cette institution est l'Américain Jim Yong Kim. L'Assemblée générale des Nations unies focalisée sur le climat et le développement durable s'est achevée lundi. Kristalina Georgieva répond au Figaro sur ces enjeux.

Le FIGARO. - La France et la Banque mondiale organiseront conjointement en décembre prochain une conférence à Paris sur le changement climatique. Dans quel but?

Kristalina GEORGIEVA. - Nous avons une longue tradition de coopération avec la France. Deux ans après l'accord de Paris sur le réchauffement climatique, il s'agit de renforcer la dynamique politique qui s'est exprimée en 2015. Le message est clair: il faut convaincre les États qu'il est possible de transformer leurs économies au profit des énergies sans carbone. Et il faut mobiliser le secteur privé pour contribuer au financement de besoins considérables, notamment dans les pays les moins développés. Nous sommes la première génération à subir les conséquences du changement de climat et la dernière à être en mesure de pouvoir faire quelque chose pour changer d'orbite.

Le changement climatique risque-t-il d'aggraver la pauvreté dans le monde?

Personne n'est épargné par le réchauffement, mais la menace frappe particulièrement les pays les plus pauvres. Des désastres naturels qui n'intervenaient que tous les dix ou quinze ans ont désormais des fréquences de deux à trois ans. La Banque mondiale a calculé que si nous ne parvenons pas à infléchir les tendances climatiques, l'extrême pauvreté frappera 100 millions de personnes supplémentaires en 2030 et il en résultera bien sûr des mouvements de populations considérables. Il convient d'agir immédiatement et fortement et aider les pays en développement à adapter leurs infrastructures. Et en même temps ils doivent être en mesure de faire évoluer leur agriculture.

Comment la Banque mondiale compte-t-elle les aider?

Ces dernières années, nos financements consacrés à la lutte contre le réchauffement ont été en moyenne de 10 milliards de dollars par an. Dès 2020, nous comptons y consacrer 28 % de nos moyens financiers. La Banque se considère également comme un laboratoire d'innovations où les pays peuvent échanger leurs expériences. Depuis de nombreuses années, nous travaillons avec la Chine pour restaurer ses terres qui ont été abîmées. Et maintenant les solutions trouvées sont transférées à l'Afrique.

La fragilité, les conflits et la violence touchent combien de gens dans le monde aujourd'hui?

Nous évaluons à 500 millions de personnes les populations en situation «fragile». Beaucoup sont en Afrique, mais également en Amérique latine, comme à Haïti, et au Moyen-Orient, en Irak, en Syrie et en Libye. On s'aperçoit que cette fragilité est liée au climat mais également aux conflits armés et que ces deux phénomènes sont très étroitement liés.

Quel est le lien entre changement climatique, conflits et migrations?

En Afrique subsaharienne, on le constate à la fois dans les zones urbaines qui sont victimes d'ouragans et d'inondations et dans les campagnes où le changement de climat oblige les agriculteurs à abandonner des terres traditionnelles, alors que les éleveurs ne peuvent plus faire de gros élevages et doivent se reconvertir dans le petit bétail. Ces changements forcés sont

source de conflits et de migrations. Ce sont des phénomènes bien identifiés, même si pour le moment on n'est pas parvenu à les quantifier. En Syrie, également, la généralisation du conflit a coïncidé avec une sécheresse qui a poussé les populations rurales vers les villes. C'est la même chose au nord du Mali où la dégradation des terres a vulnérabilisé les populations et alimenté l'instabilité politique.

L'ONU évalue à 65 millions le nombre de gens déplacés contre leur gré, dont 21 millions de réfugiés politiques, un record historique. Ce chiffre pourrait-il grossir encore?

C'est fort possible. D'une part, du fait du changement climatique, de plus en plus de régions ont vu leurs terres se dégrader. Et d'autre part les conflits ont changé de nature. Il ne s'agit plus de gens qui combattent pour établir un État internationalement reconnu. Boko Haram en Afrique et Daech au Moyen-Orient sont des groupes ultraviolents qui ne visent qu'à créer de l'instabilité. Cela conduit à des conflits de plus en plus longs et à des crises humanitaires intenses qui s'accompagnent du désespoir des populations.

En tant qu'organisation financière d'aide au développement, que peut faire la Banque mondiale?

Que ce soit le réchauffement climatique, les conflits armés ou les migrations, ces phénomènes sont liés au sous-développement économique, un problème qui relève de notre mission. Nous intervenons donc de plus en plus en coopération avec les organisations humanitaires internationales, avec l'OMS, l'Unicef, la Croix-Rouge, ainsi que les organisations non gouvernementales. C'est notamment le cas en Afghanistan, au Mali et au Yémen.

Au Yémen, la Banque vient d'accorder un prêt d'urgence de 200 millions de dollars pour lutter contre le choléra...

Le Yémen subit une guerre longue. Par ailleurs, la sécheresse a entraîné une famine aggravant les conditions de guerre. Et maintenant le choléra frappe 500.000 personnes, avec des milliers de morts. Il y avait urgence à traiter cette maladie qui est parfaitement soignable et qui pouvait conduire à une catastrophe humanitaire effroyable dans ce pays de 27,5 millions d'habitants. L'Unicef et l'OMS ont accru leur présence et notre soutien financier vise notamment à améliorer les approvisionnements en eau.

Traditionnellement, la Banque mondiale aidait les pays à se reconstruire après un conflit. Désormais, vous intervenez dans les pays en guerre?

Effectivement, le groupe de la Banque mondiale a été créé pour la reconstruction des pays européens au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Mais pour toutes les raisons que je vous ai indiquées, nous sommes amenés à intervenir dans des pays en guerre aux côtés des organisations humanitaires elles-mêmes. C'est un changement profond mais nécessaire. Il faut s'adapter aux nouvelles conditions mondiales!

La séparation entre migrants économiques et réfugiés politiques est-elle aussi étanche qu'on le prétend, les deux étant finalement la conséquence du sous-développement économique?

Certes, on peut considérer en dernier ressort que les problèmes de sous-développement sont à l'origine des conflits et des migrations. Mais je n'en considère pas moins qu'il faut absolument distinguer les deux phénomènes. Le migrant économique cherche à partir pour améliorer son sort matériel et c'est une démarche volontaire. Les réfugiés politiques, ou plus généralement toutes les personnes qui ont été déplacées de force, l'ont été contre leur gré et pour fuir la guerre. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il faut aider les pays comme le Liban, la Jordanie, l'Ouganda ou l'Éthiopie qui ont accueilli en très grand nombre ces réfugiés, pour pouvoir les aider de façon digne. Ces gens n'ont d'autre souhait que de retourner dans leur pays d'origine ou en rester le plus près possible.

Jean-Pierre Robin



## **19 Corée du Nord : l'ONU renforce son arsenal de sanctions**



Soutenue par la Chine et la Russie, cette nouvelle résolution proposée par les Etats-Unis vise à punir Pyongyang pour son essai nucléaire du 3 septembre.

L'administration Trump a rassuré et montré sa capacité à négocier et à jouer la carte de l'apaisement quelques semaines après avoir promis « le feu et la fureur » en cas de nouvelles provocations nord-coréennes. A l'initiative de Washington, le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU) a adopté à l'unanimité, lundi 11 septembre, une résolution qui vise à punir Pyongyang de son sixième essai nucléaire, le 3 septembre – le plus puissant jamais réalisé.

Pour obtenir le soutien de la Chine et de la Russie, les plus proches alliés du régime de Pyongyang, Washington a cependant accepté de revoir ses ambitions à la baisse en s'accordant sur une version amendée du texte qui interdit les exportations de textile. Mais pour la première fois, la Chine a accepté un embargo partiel et progressif sur le pétrole et ses produits dérivés et total pour le gaz naturel.

Dans sa version initiale, Washington avait proposé un projet « maximal » avec un embargo total sur le pétrole, les produits pétroliers et le gaz, un gel des avoirs du leader Kim Jong-un, un renvoi en Corée du Nord des 93 000 travailleurs expatriés et une inspection par la force des navires placés sur la liste des sanctions de l'ONU.

« Compromis »

Le texte adopté « est le fruit d'un compromis pour avoir tout le monde à bord », a estimé Francois Delattre, le représentant français à l'ONU. « Il est très rare que le conseil sanctionne un chef d'Etat, souligne Andrea Berger, chercheuse à l'Institut Middlebury d'études internationales. Sanctionner Kim Jong-un aurait été perçu comme une tentative par les Américains de justifier un changement de régime. »

Le 5 août, le Conseil de sécurité avait déjà adopté une résolution interdisant les exportations de charbon, de minerais et des produits issus de la pêche par la République populaire démocratique de Corée (RPDC). Elle amputait le régime communiste d'une manne financière estimée à un milliard de dollars.

Les spéculations allaient bon train quant à la volonté des Chinois, premier partenaire commercial des Nord-Coréens, d'aboutir à de nouvelles sanctions drastiques. « Il était crucial que Pékin et Washington restent unis dans leur approche de cette crise. Si Chinois et Américains s'étaient publiquement affrontés à l'ONU, cela aurait renforcé les craintes d'une guerre en Asie du Nord-Est », analyse Richard Gowan, expert au Conseil européen des affaires étrangères.

Une semaine après avoir publiquement dit que les Nord-Coréens ne « cherchaient qu'une chose : la guerre », l'ambassadrice américaine Nikki Haley a d'ailleurs semblé vouloir dissiper les craintes d'un conflit armé en assurant que Washington « ne voulait pas la guerre » et que Pyongyang « n'avait pas encore atteint le point de non-retour ». Si le régime nord-coréen « accepte de mettre un terme à son programme nucléaire, il peut entrevoir un avenir. S'il prouve qu'il peut vivre en paix, alors le monde peut vivre en paix avec lui », a-t-elle insisté.

Pousser la RPDC à négocier

Avec ces sanctions sévères, les diplomates espèrent pousser la RPDC à négocier une halte de ses programmes nucléaires et balistiques qui représentent une menace « immédiate, mondiale et existentielle », selon M. Delattre. « Nous ne prenons aucun plaisir à renforcer les sanctions », a pour sa part plaidé l'ambassadrice américaine. Mais elle a détaillé par le menu les conséquences

de ces nouvelles mesures : 90 % des exportations nord-coréennes – qui représentent un revenu d'environ 3 milliards de dollars – seront gelées par ce huitième train de sanctions ajouté aux précédents. Pyongyang verra son approvisionnement en pétrole réduit d'environ 30 % : ses importations de pétrole raffiné sont désormais limitées à 500 000 barils entre octobre 2017 et janvier 2018, puis à 2 millions de barils pour 2018. Plus aucun pétrole brut ne doit lui parvenir à l'exception de celui qui lui arrive par le pipeline Dandong-Sinuiju.

Les experts doutent néanmoins que la RPDC, qui joue sa survie avec son programme nucléaire, se montre sensible à ces nouvelles interdictions. Dans son langage habituel, le régime de Pyongyang avait d'ailleurs prévenu, en amont de ce vote, vouloir faire « payer le prix » aux Etats-Unis en leur infligeant « la plus grande des souffrances et des douleurs ». « La pression des Américains n'est pas une fin en soi, reconnaît un diplomate sous couvert d'anonymat. Mais plus les sanctions seront fortes, plus le levier vers un règlement politique sera fort. »

La Chine et la Russie se positionnent d'ailleurs en faiseuses de paix. Les deux pays ont une nouvelle fois appelé à une solution politique et à reconsidérer leur proposition d'un gel des exercices militaires américano-sud coréens contre une suspension du programme nucléaire par la RPDC. Une proposition « insultante » avait balayé la semaine dernière Mme Haley. « Ce serait une grave erreur de sous estimer l'initiative russe-chinoise », a renchéri l'ambassadeur russe Vassili Nebenzia, qui a négocié avec son partenaire chinois le rajout au texte de la résolution des paragraphes appelant à une solution pacifique.

« Il risque maintenant d'y avoir de nombreuses frictions entre les Chinois, les Russes et les Américains sur la voie diplomatique à suivre avec Pyongyang. Si les Etats-Unis refusent de faire des compromis, même minimes, beaucoup de membres de l'ONU, y compris des alliés américains, vont se tourner vers les Chinois et les Russes. Beaucoup de diplomates demeurent presque aussi préoccupés par la stabilité et les intentions de l'administration Trump que par celles du régime de Pyongyang », selon M. Gowan.

Marie Bourreau

LE FIGARO – 13/09/2017

## **20 Une timide reprise du dialogue s'amorce au Venezuela**



Les pourparlers entre le président Nicolas Maduro et l'opposition qui demande son départ doivent débuter en République dominicaine, sans face-à-face direct dans un premier temps.

Leurs positions paraissaient irréconciliables. Le président du Venezuela, Nicolas Maduro, et l'opposition qui appelle depuis plusieurs mois à sa démission vont pourtant tenter de renouer le dialogue. Les pourparlers doivent démarrer mercredi en République dominicaine dans le cadre d'une médiation proposée par l'ex-chef du gouvernement espagnol José Luis Rodriguez Zapatero et le président dominicain, Danilo Medina. En profonde crise politique et économique, le pays a été secoué entre avril et juillet par des manifestations quasi quotidiennes qui ont fait 125 morts. L'annonce surprise a été officialisée mardi soir par le président Maduro lors d'une réunion de son cabinet retransmise à la télévision.

La Table de l'unité démocratique, qui regroupe l'ensemble des partis antichavistes, s'est par la suite limitée à confirmer une réunion mercredi avec le président dominicain. L'opposition prévient qu'il ne s'agit pas encore d'une reprise du dialogue mais d'une réunion « exploratoire ». Les représentants des deux camps ne devraient d'ailleurs pas se rencontrer pour le moment.

«L'invitation du président Danilo Medina ne représente pas le début d'un dialogue formel avec le gouvernement. Le temps des gestes symboliques est terminé. Pour entrer dans une véritable négociation, nous exigeons des actions immédiates qui démontrent une véritable disposition à résoudre les problèmes nationaux et qui ne servent pas à gagner du temps», écrit la coalition antichaviste.

Tentative avortée en octobre 2016

Ce n'est pas la première fois que les deux camps tentent de se parler. Un rapprochement avait déjà été entamé en octobre 2016, alors sous l'égide du Vatican et de l'Union des nations sud-américaines. Mais l'opposition avait gelé ces négociations en décembre et accusé le pouvoir de ne pas appliquer des accords déjà conclus sur un calendrier électoral et sur la libération d'opposants emprisonnés. Entre-temps, la situation s'est envenimée, notamment avec l'élection d'une Assemblée constituante le 30 juillet. Ses 545 membres sont tous des partisans du pouvoir, après le refus de l'opposition de participer au scrutin. Ils ont ensuite confisqué les prérogatives du Parlement, seule institution contrôlée par l'opposition.

À la mobilisation de la rue des derniers mois s'était ajoutée une intense pression diplomatique sur Caracas, doublée de sanctions financières américaines. Le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a d'ailleurs appelé les deux camps à profiter de l'opportunité qui leur était offerte. «C'est une bonne nouvelle, dont j'espère qu'elle se traduira très vite par des gestes concrets sur le terrain», a commenté le ministre français des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, qui avait le premier évoqué mardi la possible reprise de dialogue à l'issue d'une rencontre à Paris avec le chef de la diplomatie vénézuélienne, Jorge Arreaza Montserrat.

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

[elena.natalitch@medef-idf.fr](mailto:elena.natalitch@medef-idf.fr)

[www.medef-idf.fr](http://www.medef-idf.fr)

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France  
**MEDEF Ile-de-France**

